



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Graisse
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Tumba AB
Hans Stahles väg 7
S-147 80 Tumba
Sweden
+46 8 530 650 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Le produit est une graisse lubrifiante composée d'huiles et d'additifs minérales hautement raffinées. L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (w/w) d'extrait de DMSO selon IP 346.

Composants dangereux:

	Naphténate de zinc Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-≤2,4%
CAS: 68649-42-3 EINECS: 272-028-3	Zinc dithiophosphate Acute Tox. 2, H330; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-≤2,4%
	Oil mist including oil smoke substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-1%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Tout produit utilisé sous haute pression et s'étant insinué sous la peau doit être considéré comme un cas sérieux nécessitant un traitement hospitalier IMMÉDIAT.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Nausées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations sur les équipements à haute pression:

Injection de vitesse accidentelle dans la peau de ce type de matériel peut provoquer des blessures graves. Consultez un médecin immédiatement si un accident de cette nature devrait se produire. Il est possible que la plaie dans le site d'injection pas si grave oeil à première vue, mais si elle n'est pas traitée, elle peut conduire à des malformations congénitales ou l'amputation du membre atteint.

FR

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Mousse
 - Brouillard d'eau
 - Eau pulvérisée
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
 - Sable sec
- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Éviter la formation d'une nappe d'huile.
 - Éviter la formation d'aérosols.
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 3)

- Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Conserver le récipient bien fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit lubrifiant
Professional use only.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Oil mist including oil smoke

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
------------------------	--

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 4)

Gants en PVC

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Très visqueuse

Couleur:

Rouge

- **Odeur:**

Faible, caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH:**

Non applicable.

- **Changement d'état**

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non déterminé.

Température de suintement:

>245 °C

- **Point d'éclair**

> 250 °C (ASTM D92)

- **Inflammabilité (solide, gazeux):**

Non déterminé.

- **Température d'inflammation:**

>320 °C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

1-10 Vol %

- **Inférieure:**

1 Vol %

- **Supérieure:**

10 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

<0,5 Pa

- **Densité à 15 °C:**

0,9 g/cm³

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 5)

- | | |
|--|--|
| · Densité relative | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur. à 20 °C | >1 g/cm ³ |
| · Vitesse d'évaporation | Non applicable. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau): | >6 log POW |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non applicable. |
| Cinématique: | Non applicable. |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 0,0 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter**
Lumière directe du soleil.
à haute température
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone
Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)

68649-42-3 Zinc dithiophosphate

Inhalatoire	LC50/4 h	1-1,5 mg/l (daphnia)
-------------	----------	----------------------

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Le contact cutané prolongé et / ou répété combinée à une mauvaise hygiène personnelle peut provoquer une dermatite sous la forme de dermatite, l'eczéma et l'acné des hydrocarbures. Tout produit utilisé sous haute pression et s'étant insinué sous la peau doit être considéré comme un cas sérieux nécessitant un traitement hospitalier IMMÉDIAT.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Ce produit contient des huiles minérales des types se sont avérés non cancérigènes dans la peau sur l'animal. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme cancérigènes par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Les autres composants ne sont pas associés à des effets cancérigènes.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

LL50 Aquatic - Acute toxicity	10-100 mg/L (Algae) 10-100 mg/L (Fish)
-------------------------------	---

Naphténate de zinc

Acute aquatic toxicity (M-factor)	1 M-factor (No information available)
-----------------------------------	---------------------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Contain components with the potential to bioaccumulate.
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes est possible.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Le produit ne devrait pas être mobile dans le sol.
Peu soluble, le produit flotte sur l'eau. Absorbe les particules de sol.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Les émissions peuvent conduire à la formation d'un film sur la surface de l'eau. Ce film peut causer des dommages physiques aux organismes aquatiques et affecter le chiffre d'affaires de l'oxygène.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
- **Catalogue européen des déchets**
déchets dangereux
Le code des déchets du European Waste Catalogue ne désigne pas le produit mais l'origine. Le fabricant est dès lors incapable de donner un code de déchets pour des produits qui sont utilisés dans diverses industries. Les codes indiqués doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.

12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques
12 01 12*	déchets de cires et graisses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**
· **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
· **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)
EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)
EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)
TSCA (Toxic Substance Control Act) - All chemical components in this material are included in, or are exceptions from the TSCA listing.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions:

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 9)

www.alfalaval.com

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

• Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Material & Chemistry Centre (MACC)

• Contact:

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions:

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com

Australia: australia.info@alfalaval.com

Austria: info.mideurope@alfalaval.com

Belgium: benelux.info@alfalaval.com

Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com

Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com

Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com

Canada: alfacan.info@alfalaval.com

Chile: chile.informacion@alfalaval.com

China: china.info@alfalaval.com

Colombia: info.colombia@alfalaval.com

Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com

Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com

Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com

Egypt: alme.marketing@alfalaval.com

Estonia: estonia.info@alfalaval.com

Finland: info.fi@alfalaval.com

France: environnement@alfalaval.com

Germany: info.mideurope@alfalaval.com

Greece: greece.info@alfalaval.com

Hungary: info.hu@alfalaval.com

India: india.info@alfalaval.com

Indonesia: alfalindo@alfalaval.com

Israel: israel.info@alfalaval.com

Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com

Latvia: latvia.info@alfalaval.com

Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2015

Numéro de version 10

Révision: 30.10.2015

Nom du produit: Alfa Laval Grease - Bearing Grease

(suite de la page 10)

Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com
New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**